REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

യയയ

Présents:

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,

Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,

Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,

Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,

Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,

Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,

M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,

M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.

M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

യയയ

24 - CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU JARDIN PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION « PARCOURS ACCROBRANCHES »

Monsieur Francis MARQUES expose que la Commune met en place du 9 juillet au 14 août 2016 une animation « parcours accrobranches ». L'exploitant Aventure Parc Aramits va encadrer et gérer cette animation pour le compte de la commune.

A cet égard, la présente convention doit servir à établir le cadre de la coopération COMMUNE / AVENTURE PARC ARAMITS, dans le respect et l'indépendance de chaque partie.

Elle précise en outre les actions entreprises par chacune des parties et arrête les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation ainsi que les modalités de participation de la Commune à leur financement.

Tarifications de l'animation :

- **4** 2 € pour un tour
- **4** 5 € pour 3 tours
- **4** 10 € pour 8 tours
- **4** 20 € pour 20 tours

Dates de l'animation:

- **Juillet**: 09, 10, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 31 juillet 2016, de 15h00 à 20h00.
- **Août**: 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14 août 2016, de 15h00 à 20h00.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre jointe en annexe et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016. Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016

Hervé LUCBÉREILH

